

[Texte]

Mr. Peach: Okay. I will address the question on the Saltfish Corporation in the best way I can. I have been involved in the last couple of years with the Saltfish Corporation, but I will let Eric Miller handle the one on the boats. He is more familiar with it. He is an inshore fisherman and he is involved in the quotas on those boats.

The Saltfish Corporation in the last couple of years, in our area especially, have not been buying adequate amounts of fish as they did in years past. If you look back to the days when my father was a fisherman, for instance, when the Saltfish Corporation was first set up there was a banking setup so that the moneys would come back to the fishermen, from my understanding. Those things are not happening today. We do not know what the real answer is.

As we said in the brief, we feel that the agents are the ones who are calling the shots. When a boat comes into the wharf with 1,000 or 1,500 pounds of fish aboard, and the Saltfish Corporation looks up and says they are sorry but they are going to take only 250 or 300 pounds, what do you do with the rest? Last year, for instance, we had the private sector involved, where the private sector bought saltfish from the fishermen, the small 15- to 18-inch fish that were being dumped over the wharfs. They bought it at 46¢ a pound and 43¢ a pound, and the Saltfish Corporation would pay only 15¢ a pound.

So there is a monopoly; there is something going on there. We cannot pinpoint it. We are asking other people to look into the whole Saltfish Corporation to find out exactly where the fishermen are being led down the garden path.

The Chairman: Very briefly on the second question, if you could, sir.

Mr. Peach: Go ahead, Eric.

Mr. Eric Miller (Member, Burin Peninsula Fisheries Improvement Committee): Okay. I think you misunderstood what we said, Brian. What I said on that film about freezer trawlers and 100- or 120-foot boats was that we do not have a quota in place in Canada for those boats. We have said, or somebody has said that fellows like . . .

• 1900

Mr. Tobin: You are talking about the bigger vessels . . .

Mr. Miller: Yes, but we are talking about small long-liners in St. Lawrence; those guys do have to have probably 50-foot to 60-foot boats to supply some fish to those plants. We do have a quota in our inshore; we have the quota on our offshore. So you must understand that we are talking about two different things. We are talking about two different kettles of fish. We are talking about offshore and we are talking about inshore. So you must understand what we are saying on the inshore and on the offshore.

[Traduction]

M. Peach: D'accord. Je vais répondre du mieux que je peux à la question portant sur l'Office du poisson salé. J'ai travaillé au cours des deux dernières années avec l'Office du poisson salé, mais je vais laisser Eric Miller répondre à la question sur les bateaux. Il s'y connaît mieux. Il est pêcheur côtier et fait face aux quotas s'appliquant à ces bateaux.

L'Office du poisson salé n'a pas au cours des deux dernières années, dans notre région particulièrement, acheté les quantités convenables de poisson comme il l'a fait par le passé. Si nous pensons, par exemple, aux années pendant lesquelles mon père était pêcheur, lorsque l'Office du poisson salé a été créé, il y avait, comme je le comprends, un programme bancaire qui prévoyait que les sommes d'argent reviennent aux pêcheurs. Cela n'existe plus aujourd'hui. Nous ne savons pas quelle est la bonne solution.

Comme nous l'avons dit dans le dossier, nous pensons que ce sont les agents qui décident. Lorsqu'un bateau arrive à quai avec 1,000 ou 1,500 livres de poisson à bord et que l'Office du poisson salé jette un coup d'oeil et dit qu'il regrette, mais qu'il ne va prendre que 250 ou 300 livres, que voulez-vous faire avec le reste? L'an passé, par exemple, le secteur privé participait et lorsqu'il achetait le poisson salé des pêcheurs, les prises de 15 à 18 pouces étaient jetées à l'eau. Il achetait le poisson à 46 cents la livre et à 43 cents la livre, et l'Office du poisson salé ne donne que 15 cents la livre.

Alors, il y a monopole; il y a quelque chose qui se passe. Nous ne pouvons savoir ce que c'est. Nous demandons à d'autres personnes de se pencher sur le dossier de l'Office du poisson salé et de savoir si exactement les pêcheurs se font mener en bateau.

Le président: Très brièvement, monsieur, pour la seconde question, si vous pouvez.

M. Peach: Vas-y, Éric.

M. Éric Miller (membre du Burin Peninsula Fisheries Improvement Committee): D'accord. Je pense que vous avez mal compris ce que nous avons dit, Brian. Ce que j'ai dit dans le film au sujet des chalutiers congélateurs et des bateaux de 100 ou de 120 pieds, c'est que nous n'avons pas encore de quotas pour ces bateaux au Canada. Nous avons dit, ou quelqu'un a dit que les personnes comme . . .

M. Tobin: Vous parlez des gros bateaux . . .

M. Miller: Oui, mais nous parlons des petits palangriers sur le St-Laurent; ces gens-là ont probablement des bateaux de 50 à 60 pieds pour amener du poisson à ces usines de traitement. Nous avons un contingent pour la pêche côtière et nous avons le contingent pour la pêche en haute mer. Par conséquent, vous devez comprendre que nous parlons de deux choses différentes. Nous parlons de deux sujets différents. Nous parlons de la pêche au large des côtes et de la pêche côtière. Vous devez donc comprendre ce que nous disons de la pêche en haute mer et de la pêche côtière.